



Assemblée générale Fransylva 43

Vendredi 14 Juin 2024

Rapport moral du conseil d'administration pour l'année 2023,

**Philippe BEIGNIER
Président**

Le développement du Syndicat départemental

Année	Nombre de cotisations payées
2005	492
2010	769
2015	921
2020	959
2021	1014
2022	1022
2023	1072

Structure de la propriété forestière de nos adhérents

Répartition des adhérents par taille de propriété ;

- Moins de 5 ha : ~30% des adhérents et ~5% des surfaces
- De 5 à 25 ha : ~55% des adhérents et ~20% des surfaces
- Plus de 25 ha : ~15% des adhérents et ~60% des surfaces

NB : Surface de forêt pour les adhérents : environ 18 000ha

Communication

- .Informations par internet (7500 mails)**
- .Lettres aux adhérents (7500 mails + 4000 courriers)**
- .Articles dans la presse locale**
- .Organisation d'un webinaire par mois**

Agir pour les propriétaires forestiers

En France, les trois quarts de la forêt sont privés. Fransylva, en tant que fédération de syndicats, a pour mission de représenter leurs propriétaires et de défendre leurs intérêts, à l'échelle nationale et locale, mais aussi européenne, pour leur permettre de remplir leur rôle de garants de l'espace naturel forestier.

« Nos positions syndicales sont guidées par l'avenir de nos forêts et les responsabilités portées par les propriétaires forestiers. »

Une responsabilité lourde qui exige une représentation

Ce sont aux forestiers qu'incombent de nombreuses responsabilités liées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement de la forêt, à la préservation de la biodiversité, de l'eau, de la pompe à carbone, de l'équilibre forêt-gibier... Des enjeux d'autant plus cruciaux dans le contexte du dérèglement climatique ! Génération après génération, les forestiers sont garants des nombreux services et bienfaits que la forêt rend à la société, à l'environnement, et à l'économie. En effet, la forêt est un puits de carbone, un havre de biodiversité, mais elle fournit également le bois qui fait partie de notre quotidien, génère de nombreux emplois et est source de revenus.

BRÈVE

INFORMER, FORMER ET ACCOMPAGNER

Juridique, fiscalité, assurances, forêt et urbanisme, équilibre sylvo-cynégétique, mais également plan de relance ou Label bas-carbone, Fransylva a poursuivi en 2023 sa mission d'information, de formation, d'accompagnement et de conseil. En fonction des besoins, ambitions et niveaux de connaissances ou de compétences de ses adhérents, Fransylva organise des webinaires adaptés. En parallèle, les syndicats départementaux et la fédération nationale contribuent à faire connaître et organiser les stages de formation à la Gestion forestière (FOGEFOR) réalisés par le CNPF. Ces formations permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour être acteur de la gestion durable de sa forêt dans le respect des réglementations et de la nature.

Fransylva, représentant de tous les forestiers engagés

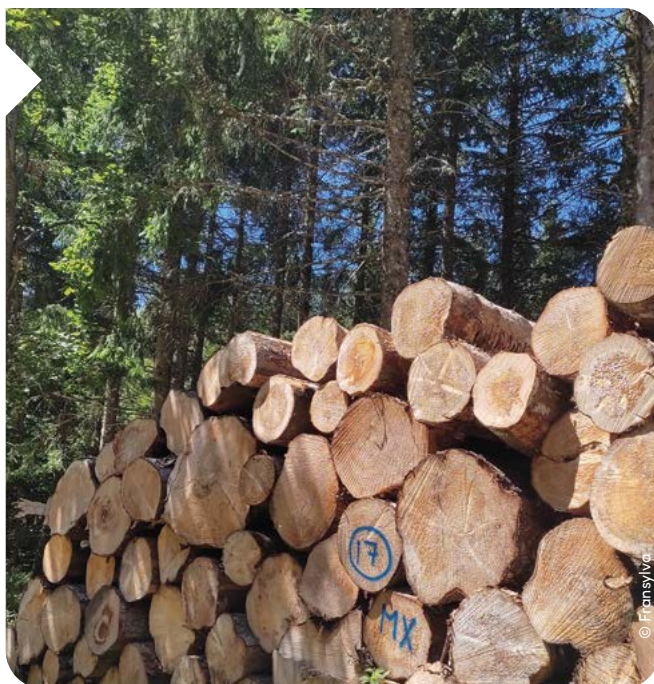
Engagés, passionnés, amoureux de la nature, attachés à la ruralité... l'immense majorité des forestiers partage des valeurs communes d'humilité et de sens des responsabilités. En parallèle, ils se démarquent par leurs profils, âges, modes de sylviculture, tailles de parcelle... Ces 3,5 millions de propriétaires forestiers en France sont 3,5 millions de citoyens. Fransylva les représente dans toute leur diversité et les accompagne pour la gestion durable et responsable de leurs forêts.



LES FORESTIERS ACTEURS DES TERRITOIRES

La filière forêt-bois représente plus de 400 000 emplois, non délocalisables, sur un territoire français dont le tiers de la surface est boisé. Véritables acteurs du territoire, les propriétaires forestiers investissent donc dans une filière ancrée dans le monde rural, qui, contrairement à certaines idées reçues, est dynamique et sait faire preuve d'adaptabilité !

En 2023, Fransylva était aux côtés de la filière Forêt-bois au salon Euroforest, qui s'est tenu en Bourgogne du 22 au 24 juin, après cinq années d'absence de ce grand rassemblement européen. Régulièrement, les syndicats Fransylva participent aux événements régionaux, afin de donner de la visibilité à la filière et faire connaître les enjeux de la forêt privée dans les territoires.



Représenter les propriétaires de petites surfaces

En France, la forêt privée reste très morcelée : les deux tiers des propriétaires possèdent en effet moins d'un hectare ! Historiquement, le morcellement est le résultat, entre autres, des transmissions avec partage des parcelles de forêts afin que chaque héritier ait sa réserve de bois énergie. Il est aussi le fait de l'abandon des parcelles agricoles les moins productives.

Ainsi, représenter les propriétaires de petites surfaces est au cœur de notre mission. En les informant et les aiguillant vers des solutions d'optimisation de leur gestion, le morcellement peut s'avérer être un véritable atout ! Il signifie plus de diversité forestière ce qui est une force face au changement climatique et bien souvent un gage de biodiversité et de résilience.

BRÈVE

L'AVENIR DE NOS FORÊTS LOCALES SE JOUE AUSSI, ET DE PLUS EN PLUS, À BRUXELLES

Si la politique forestière reste en théorie encore de la compétence de chaque État membre, la Commission européenne légifère de plus en plus sur la sphère environnementale, en raison du changement climatique, au nom de la protection de la biodiversité, des sols, du développement des énergies renouvelables... Une série de textes impactent concrètement la gestion forestière et la filière bois de notre pays, avec des conséquences potentiellement importantes.

Fransylva, grâce à son adhésion au CEPF (Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers), suit et réagit à l'ensemble de ces dossiers de très près. En 2023, il s'agissait notamment des textes suivants : Règlement déforestation et dégradation forestière de l'Union européenne (RDUE) ; directives énergies renouvelables (RED 2 puis RED 3) ; Règlement européen de restauration de la nature (RRN) ; futur règlement sur la surveillance des forêts (« monitoring ») ; certification carbone ; directive européenne sur les sols ; règlement sur le matériel forestier de reproduction (MFR)...



LE BOIS RESTERA QUALIFIÉ DE « RENOUVELABLE »

Dès le mois d'octobre 2022, puis en 2023, le CEPF avait alerté à l'échelle européenne sur les risques de faire perdre au bois son statut « d'énergie renouvelable ». Grâce à la mobilisation de Fransylva et de toute la filière en France comme en Europe, les institutions européennes ont décidé que la biomasse issue directement de nos forêts pourrait être utilisée pour produire une énergie considérée comme renouvelable, et que la responsabilité de garantir et de prouver la durabilité de l'approvisionnement tombait désormais dans l'escarcelle des États membres.

BRÈVE

AVANCÉES FISCALES

En 2023, Fransylva, a obtenu un certain nombre d'avancées fiscales, inscrites dans le cadre de la loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, publiée au Journal Officiel le 11 juillet.

Par exemple, a été obtenue, la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2027 du « Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt » ou « DEFIF Forêt », qui ouvre droit à un crédit d'impôt de 25 % du montant des dépenses engagées pour la réalisation d'investissements forestiers. En parallèle, la filière a obtenu la suppression du seuil de 25 hectares du DEFIF « acquisition » et l'éligibilité du CBPS + (Code des bonnes pratiques sylvicoles) au DEFIF « travaux ». De même, le taux de TVA de 10 % applicable aux travaux sylvicoles a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.



13

Nouveau propriétaire forestier ? Rejoignez Fransylva !

Propriétaire forestier passionné, êtes-vous prêt à prendre soin de votre forêt et à vous engager pour la préserver ? En 2023, Fransylva a fait appel au réalisateur Jean Desmaison pour montrer l'importance de s'engager au service de sa forêt et d'être accompagné dans sa gestion responsable et durable. Cette vidéo est à retrouver sur la chaîne YouTube de Fransylva.



Accompagner la gestion durable des forêts

Fransylva fédère les propriétaires forestiers pour leur donner toutes les clés qui leur permettront de déployer une gestion durable de leurs massifs. Un enjeu stratégique pour les acteurs de la filière bois qui vont s'approvisionner en forêt privée, mais aussi et surtout pour l'avenir de notre planète compte tenu du rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique, la qualité de l'air, de l'eau et la préservation de la biodiversité.

« Au cœur de la
gestion durable des forêts :
notre capacité à accompagner
leur renouvellement. »

Le renouvellement forestier et l'aide du gouvernement

Le gouvernement s'est fixé l'objectif de renouveler 10 % de la forêt française en 10 ans. Pour y parvenir, il va suivre les recommandations du plan « OBJECTIF FORET » élaboré sous la présidence de Sylvestre Coudert, ancien président des Experts Forestiers de France (EFF), selon un processus collaboratif entre les membres du conseil spécialisé « gestion durable des forêts » du Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB), dont Fransylva fait partie.

Le soutien financier pour accompagner cette ambition se traduit par la mesure renouvellement forestier de France 2030, dotée de 150 millions d'euros, qui vise à aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, enrichir, améliorer leurs forêts et renforcer la résilience des écosystèmes dans le contexte du changement climatique.

Un fonds pérenne prendra le relai dès 2024 avec l'ambition d'une montée en puissance progressive d'ici à 2030.

BRÈVE

1 JEUNE, 1 ARBRE



Le programme "1 jeune, 1 arbre" a vocation à contribuer à ce défi tout en sensibilisant la génération des collégiens aux enjeux du renouvellement forestier.

Fransylva, aux côtés des acteurs de l'amont forestier, s'engage à proposer des chantiers forestiers quasi-terminés, sur lesquels il sera laissé environ 25-50 arbres qui pourront être plantés par les collégiens. Les adhérents de Fransylva peuvent organiser ces événements sur leur propriété en direct ou par l'intermédiaire de leur gestionnaire, entreprise de travaux ou pépiniériste.

Régénération naturelle ou plantation ?

Pour renouveler la forêt, il existe plusieurs "itinéraires". Comment savoir lequel emprunter ? Avec le soutien indispensable du CNPF, de ses techniciens et de ses outils, cette décision se prend en fonction de l'état sanitaire de la forêt, des peuplements, du sol et du climat.

Le renouvellement par plantation permet de choisir les essences à mettre en place. Il nécessite un travail de préparation important, le plus souvent une protection contre le gibier et d'effectuer des dégagements durant les premières années.

La régénération naturelle compose avec les essences existantes sur la parcelle, les fruits forestiers assurent le renouvellement. Naturelle ne signifie pas laisser la nature faire, elle doit en effet être accompagnée pour assurer la réussite de ce renouvellement. Des travaux de sylvicultures doivent être programmés sur plusieurs années au profit des arbres d'avenir sélectionnés (dégagements, balivages, élagages...). Les éclaircies sont nécessaires pour donner de la lumière et permettre à la fois l'accroissement des arbres et le développement des semis. Le gestionnaire forestier qui accompagne le propriétaire saura l'aider à poser le bon choix.

Fransylva accompagne et informe les propriétaires pour leur permettre de faire un choix éclairé, avec l'aide de leur gestionnaire.





Label bas-carbone

L'objectif du Label bas-carbone est de récompenser les forestiers pour les actions qu'ils mènent, qui contribuent à lutter contre le réchauffement climatique en améliorant la « pompe à Carbone » qu'est leur forêt. Ce label donne l'opportunité au propriétaire de bénéficier d'un revenu pour le soutenir dans le financement de la gestion durable de sa forêt.

Si le principe est simple, la mise en œuvre pour le propriétaire requiert un accompagnement pour bien comprendre le cahier des charges et préparer le dossier qui permettra de déclencher les financements.

Fransylva conseille et aiguille le propriétaire sur l'éligibilité de son projet puis l'aide à s'entourer de professionnels pour mener à bien les opérations.

Passage du plan simple de gestion à 20 hectares

En 2023, le seuil d'application du plan simple de gestion (PSG) obligatoire a été abaissé de 25 à 20 hectares. En coordination étroite avec le CNPF, il faut désormais augmenter de près de 500 000 hectares la surface forestière qui doit progressivement faire l'objet d'un PSG.

De même, le PSG devra être présenté sous une forme dématérialisée à compter du 1er janvier 2025 pour les coopératives, GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) et experts forestiers. Et à compter du 1er janvier 2027 pour les autres acteurs, avec une dérogation jusqu'au 1er janvier 2030 pour les personnes dans l'impossibilité de répondre à cette obligation.

Un modèle de PSG sera mis à disposition des propriétaires par le CNPF invitant à hiérarchiser les enjeux selon les caractéristiques du massif forestier et la situation des parcelles.

Assurance forêt : Sylvassur fête ses 10 ans

A l'occasion des dix ans de Sylvassur, plusieurs campagnes promotionnelles ont eu lieu (entre mai et juin puis entre octobre et décembre 2023) auprès des adhérents Fransylva sur tout le territoire. Des événements en présentiel ont été organisés ainsi que des visio-conférences permettant à des centaines d'adhérents d'étudier une solution personnalisée pour se couvrir face aux dommages ou intempéries tels que les incendies, tempêtes, grêles, orages... Les nouveaux souscripteurs Sylvassur ont pu bénéficier d'une offre promotionnelle et se sont également vu remettre un opinel Sylvassur !

Retrouvez toutes les informations sur sylvassur.com.

Nouveaux standards PEFC

Les nouveaux standards de gestion forestière durable PEFC pour la France ont été approuvés en 2023 par le « Forum », qui a réuni les parties prenantes concernées par la forêt en France. Ces nouveaux standards devraient entrer en vigueur début 2025, après leur approbation par PEFC international.

Le Conseil d'administration de Fransylva, après examen très approfondi du texte, a voté l'approbation des nouveaux critères, qui, comme tout compromis, impose des choix adaptés. Très impliqué et vigilant pendant dix-huit mois dans les négociations lors de l'élaboration de ce texte, Fransylva s'est engagé à suivre de très près ses conditions d'application et veiller à informer au mieux ses adhérents.

Certains critères devront être appréciés avec réalisme comme par exemple la question des impacts sur le paysage, un concept qui ouvre à de nombreuses interprétations et pour lequel le forestier n'a pas toujours beaucoup de latitude.

Le respect de la propriété privée et des engagements responsables pris par les forestiers ayant contracté des documents de gestion durable agréés par l'établissement public CNPF doit également rester intangible.



Soutenir la vision multifonctionnelle de la forêt

La forêt mérite toute notre attention car elle est pourvoyeuse de nombreuses solutions face au dérèglement climatique, tout en y étant de plus en plus confrontée. Dans ce contexte en tension, Fransylva prend le parti de défendre une vision multifonctionnelle de la forêt. Autrement dit, trouver le savant équilibre pour qu'elle puisse remplir les différents rôles que l'on attend d'elle sur les plans économiques, écologiques et sociaux.

La multifonctionnalité :

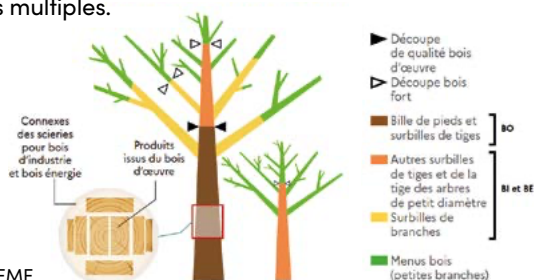
Un juste équilibre entre les nombreux services rendus par la forêt

Propriétaires forestiers, maillon essentiel à l'amont d'une filière d'avenir

Une filière forêt-bois forte et productrice de bois permet de répondre aux enjeux actuels en matière de décarbonation de notre société face au changement climatique. Le propriétaire forestier joue un rôle clé à l'amont de cette filière pour assurer tout à la fois le renouvellement forestier et un approvisionnement durable, local et de qualité.

Le respect de la complémentarité des usages du bois : un principe clé !

La complémentarité fait écho à la notion d'utilisation de tous les bois issus de la sylviculture. Elle donne la primauté à la valorisation du bois comme matériau (le bois d'œuvre) notamment en raison de sa meilleure efficacité carbone (le bois stocke le carbone sur le long terme et son usage permet la plupart du temps d'éviter l'utilisation de matériaux comme le béton ou l'acier). Les autres usages (bois industrie et bois énergie) sont complémentaires et utilisent les bois dont la qualité ne permet pas une utilisation en bois d'œuvre. Avec France Bois Forêt, tous les acteurs de la filière s'investissent pour valoriser ses usages multiples.



Source : ADEME

Propriétaires forestiers, producteurs de biodiversité terrestre

Les forêts constituent de hauts lieux de biodiversité. On y retrouve 80% de la biodiversité terrestre. En France, on y recense 136 espèces d'arbres et environ 350 milieux naturels (habitat élémentaire recensés par l'IGN). Les propriétaires privés, disposant de 3/4 des surfaces forestières, ont une responsabilité importante, car la diversité et le dynamisme de la gestion forestière participe à la préservation et à la régénération de cette biodiversité multiple en fonction des stations forestières.

Notre capacité à préserver la biodiversité a un impact direct sur les services écosystémiques dont nous bénéficions à travers la forêt : production de bois, stockage de carbone, régulation de l'écoulement et de la qualité de l'eau, protection contre les risques d'érosion, fonction sociale de la forêt...

L'équilibre forêt-gibier au cœur du défi multifonctionnel

La forêt abrite de nombreux insectes, oiseaux, mammifères... Cependant, les grands ongulés (cerfs, sangliers, chevreuils...) peuvent, lorsque l'équilibre est rompu, nuire fortement à la gestion forestière et à la biodiversité. Une population trop importante en forêt est problématique principalement pour la régénération et le renouvellement des jeunes peuplements.

Pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique, il est nécessaire de partager avec les chasseurs des observations de terrain fiables et quantifiées pour évaluer le réel niveau de pression des animaux sur la forêt et les mesures d'ajustement, parfois fortes, à prendre comme l'augmentation des attributions des plans de chasse. Forestiers et chasseurs ont ainsi coconstruit une méthode (auteurs : P. Brossier et J. Pallu), accessible à tous, pour mesurer l'impact factuel des grands mammifères sur les plants et les jeunes arbres. Faire connaître et utiliser cette méthode consensuelle est une priorité pour Fransylva.





Et maintenant un outil : la plateforme nationale forêt-gibier

Depuis 2021, Fransylva travaille aux côtés de ses partenaires de la forêt publique et privée au lancement d'une plateforme pour signaler les dégâts de gibier. Cet outil, financé par France Bois Forêt, est indispensable pour améliorer l'action concertée des représentants forestiers auprès des instances de la chasse, notamment à l'occasion des attributions de plans de chasse. Les gestionnaires et conseillers saisissent sur cette plateforme les dégâts forestiers, sur signalement des propriétaires. La cartographie des dégâts est consultable par tous. La plateforme doit permettre aux forestiers de faire connaître l'impact du gibier sur leurs peuplements, afin que chasseurs et administration prennent conscience de l'ampleur des problèmes sur de nombreux secteurs et acceptent des prélèvements appropriés.

À la rencontre des riverains : expliquer, animer, convaincre...

Dans l'imaginaire collectif, la forêt en libre évolution est idéalisée : la forêt n'aurait pas besoin de l'intervention humaine pour rester en bonne santé. Or, la seule manière de maintenir la véritable multifonctionnalité de la forêt et de la renouveler dans le contexte actuel du changement climatique brutal, est que des sylviculteurs s'en occupent.

Fransylva s'investit sans compter pour expliquer et dialoguer avec le grand public à travers plusieurs manifestations dans l'année : Salon International de l'Agriculture (SIA), Journée Internationale de la Forêt (JIF) et de nombreux salons en région qui permettent d'aller à la rencontre des riverains (La Foire de Châlons en champagne par exemple). Sur les stands animés ou coanimés par Fransylva, les visiteurs découvrent, à travers d'animations ludiques, les métiers et les enjeux liés à la production en milieu forestier.

🔍 | 36 idées reçues

Le document *36 idées reçues sur la forêt et le bois*, édité par Fransylva en 2023, permet de dépassionner le débat et de revenir aux faits. « La forêt française est surexploitée ? », « Plus il y a de grands animaux, mieux la forêt se porte ? », « Les propriétaires sont libres de faire ce qu'ils veulent dans leurs forêts ? », « La majorité des plantations se font en essences résineuses ? », « Le bois, c'est fragile ? » ... Pour distinguer le vrai du faux, les forestiers décryptent 36 affirmations et les éclairent de chiffres clés, et d'éléments de contexte permettant de tester ses connaissances et de mieux comprendre ces écosystèmes complexes.



Louis-Adrien Logneau © CNPF

Sur le terrain, la forêt expliquée

Tout au long de l'année, nombre de syndicats Fransylva et de propriétaires accueillent en forêt des écoles afin de présenter et expliquer les rudiments de la gestion forestière et la richesse de cet écosystème. De même, des groupes de riverains, voire d'élus sont régulièrement accueillis pour découvrir le rôle et les responsabilités du propriétaire ainsi que les valeurs qui l'animent pour œuvrer durablement au renouvellement forestier.

BRÈVE

FILMER LA PASSION DE LA FORÊT

Le réalisateur Jean Desmaison a réalisé en 2020 un film primé pour Fransylva Limousin, intitulé *Forêt Passion*. Pour communiquer sur les équilibres complexes de la gestion forestière, il choisit de mettre les sylviculteurs face à la caméra, afin d'illustrer l'attachement et la passion des forestiers. Cette première incursion aux côtés des forestiers lui inspire ensuite le long métrage *Quand le forestier montre la lune*, sorti début 2023 sur les chaînes du groupe Canal+. Dans ce film, de nombreux acteurs de la filière et propriétaires forestiers ont eu la chance de pouvoir s'exprimer pour donner leur vision de la forêt.

Valoriser la diversité des sylvicultures

Avec 136 essences d'arbres, la forêt française abrite près des 3/4 des essences présentes en Europe. Une diversité qui s'explique par la variété des milieux et offre une précieuse richesse aux sylviculteurs. A chaque essence, son bois et ses particularités qui les destinent à des usages précis. La nature du foncier forestier en France métropolitaine est également gage de diversité. Les 3/4 de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont 3,5 millions avec autant de sensibilités différentes qui influencent des choix de gestion variés.

« **La forêt française est riche de sa diversité :**
Diversité biologique avec de nombreux types de peuplements. Diversité de mode de gestion avec plus de 3,5 millions de propriétaires. »



Premier facteur de diversité : les sols et le climat

Les forestiers distinguent différents types de « stations forestières ». Chacune correspond à un espace de surface variable, présentant des conditions écologiques sensiblement homogènes qui dépendent du type de sol, du climat et de la topographie.

Autant de facteurs qui influencent la végétation. Le type de station forestière déterminera le potentiel de production de bois d'un terrain et la meilleure manière de gérer les espèces d'arbres adaptées présentes ou celles qui pourront être introduites.

La gestion forestière doit être en cohérence avec les essences présentes dans les peuplements. La vitesse de croissance et la longévité des arbres varient selon les essences, lesquelles ont des besoins différents en lumière, en eau et résistent plus ou moins à la concurrence au sein des peuplements et aux évolutions climatiques.

Deuxième facteur de diversité : la nature du foncier forestier

Près de 3 millions de propriétaires possèdent moins de 4 hectares de forêts. La diversité des profils de propriétaires privés et le morcellement foncier constituent en France une source importante de diversité et donc de biodiversité. Les différents usages de la forêt française illustrent aussi la gestion multifonctionnelle : forêts péri-urbaines, forêts littorales, forêts de plantation, futaies régulières ou irrégulières productrices de bois d'œuvre, taillis producteurs de bois énergie, sylvopastoralisme ou encore forêts gérées pour la protection de sites remarquables (dunes, montagnes, aires protégées...).



Source : Sylvo-éco-régions IGN

Troisième facteur de diversité : les arbitrages

Gérer une forêt implique des engagements (renouvellement forestier), des investissements (travaux de sylviculture, desserte), des charges régulières (impôts), et génère des risques dont seuls certains sont assurables (responsabilité civile en cas d'accident d'un tiers, tempête, incendie).

Le forestier choisit un mode de gestion, avec l'aide d'un professionnel (coopératives, experts, gestionnaires professionnels), et en s'appuyant sur la compétence technique du CNPF. Un certain nombre de facteurs : sol, relief, étude du peuplement en place, surface, accessibilité, densité du gibier le guidera dans ce choix afin qu'il réponde aussi à ses moyens et ses priorités.

La diversité des modes de gestion répond à la combinaison des objectifs à dominante plus économique, ou patrimoniale, ou récréative... Autant de gestions différentes et complémentaires qui sont la richesse et la force de nos massifs en termes de biodiversité, de résilience et de production de bois.

Les sources de revenus en forêts sont différentes selon les objectifs recherchés par le propriétaire et les possibilités que lui offrent la forêt :

- Production de bois d'œuvre, avec recherche d'un revenu, de plus ou moins long terme, avec plus ou moins de risque, avec des produits de plus ou moins grande qualité, plus ou moins de revenus intermédiaires...
- Production de bois de feu (co-produit de la production de bois d'œuvre ou de travaux de sylviculture). Dans de nombreuses petites forêts, un circuit court avec beaucoup d'autoconsommation et des marchés directs locaux qui permettent de maintenir une production de taillis.
- Location du droit de chasse.
- Activité d'accueil touristique (associés à des gîtes par exemple).
- Production de champignons.
- Etc.

BRÈVE

"MOBILISER" LES PROPRIÉTAIRES DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Au mois de novembre 2023, le rapport « mobiliser les propriétaires forestiers » co-écrit par Anne-Marie Bareau (CNPF) et Dominique Jarlier (FNCOFOR?) a été remis au Ministre Marc Fesneau. Synthèse des travaux d'un groupe de travail qui réunissait tous les acteurs concernés, dont Fransylva. Il dresse une liste de 16 propositions prioritaires pour accélérer le renouvellement des forêts et en faire un atout dans la lutte contre le changement climatique.

LES 16 ACTIONS S'ARTICULENT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS :

1. Mieux connaître les propriétaires et leurs motivations
2. Fiabiliser le cadastre
3. Dynamiser la procédure des biens vacants sans maître
4. Répondre aux problématiques de regroupement
5. Massifier les documents de gestion durables.

Cette feuille de route donne des clés concrètes pour associer tous les propriétaires forestiers, quelle que soit la taille de leur parcelle, à l'effort à fournir pour renouveler les forêts françaises et les aider à s'adapter au changement climatique.

1. Centre national de la propriété forestière
2. Fédération nationale des communes forestières

BRÈVE

FORÊT SPHÈRE : IMPLIQUER ET SENSIBILISER LES FUTURS PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Depuis bientôt 10 ans, Fransylva soutient Forêt Sphère, une association qui s'est fixé comme objectif d'associer davantage la génération des 25-40 ans aux enjeux forestiers. A cette période de leur vie, rares sont ceux qui possèdent déjà une forêt. Cependant, pour acquérir une culture forestière, les réflexes sylvicoles, et une bonne compréhension du fonctionnement de la filière, il apparaît utile de s'intéresser au sujet en amont de la prise de responsabilité. Cette association est aussi et surtout un lieu d'échange. Elle permet de confronter les visions et construire ainsi un dialogue entre une génération de futurs donneurs d'ordres et le monde professionnel de la forêt.



Contribuer à la résilience de la forêt

Avec l'accélération du changement climatique, la forêt est mise à rude épreuve. Multiplication des sécheresses, des tempêtes, prolifération des ravageurs et des incendies... Dans ce contexte Fransylva s'engage plus que jamais à faire remonter les besoins du terrain et orienter les décisions publiques afin d'obtenir les soutiens nécessaires pour accompagner la résilience des forêts françaises face aux impacts du changement climatique. En particulier, un travail en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire permet de réelles avancées.

☺ Face aux impacts
du changement climatique
Il est urgent d'agir ☺

Les forêts victimes des intempéries

Ciaran, Domingos, Federico, Gerrit...La fin d'année 2023 a été marquée par une succession de tempêtes, certaines ayant causées d'importants dégâts dans les forêts du Nord-Ouest et du Nord de la France. Les chutes d'arbres et de branches que peuvent engendrer ces intempéries représentent des dangers autant matériels qu'humains. Bien qu'il soit absolument nécessaire que les promeneurs restent prudents et respectent la propriété privée, une vigilance doit aussi être de mise chez les propriétaires. L'entretien des arbres situés en bordure des routes et des chemins ouverts au public, et l'exploitation des arbres morts ou dépérissant peuvent par exemple limiter les dégâts. Il est également important pour les propriétaires forestiers de souscrire une assurance responsabilité civile (elle est comprise dans l'adhésion au syndicat Fransylva). Dans ce contexte de multiplication et d'intensification des phénomènes météorologiques, assurer sa forêt est un bon réflexe. C'est pourquoi Fransylva encourage les propriétaires à protéger leur forêt en souscrivant à une assurance adaptée, telles que celles proposées par l'assurance Sylvassur, née du partenariat entre Fransylva Services et l'assureur Verspieren.

Défendre les intérêts de la forêt privée face aux crises sanitaires

Depuis plusieurs années, nos forêts font face à des attaques de scolytes, avec une recrudescence du phénomène en 2023, après une courte période de répit. Cette crise sanitaire forestière engendre des dégâts considérables qui doivent faire l'objet d'un soutien de la part des pouvoirs publics. Dans ce contexte Fransylva s'est impliqué pour obtenir un soutien financier pour l'évacuation des arbres touchés par les scolytes et la mobilisation rapide de ces bois. Parmi les avancées obtenues on peut aussi compter sur la pérennisation des fonds pour le renouvellement forestier, ainsi qu'un accompagnement des propriétaires dans la prévention et l'adaptation des forêts au changement climatique.

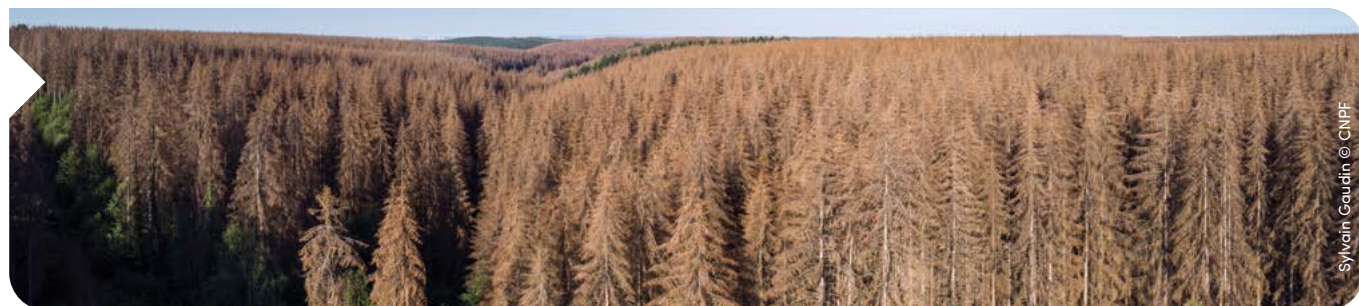
Fransylva Franche-Comté est par ailleurs co-initiateur d'une opération expérimentale et inédite en France de lutte contre les scolytes, en forêt privée et publique. Seize pièges ont ainsi été installés en avril 2023, dans les communes de Prémanon et de Longchaumois (39), afin de permettre aux propriétaires et gestionnaires de suivre en temps réel l'activité des insectes. Dans ce domaine les négociations sont toujours en cours et les solutions proposées par l'Etat encore insuffisantes, d'autant plus que la crise scolyte n'est qu'un exemple de problèmes sanitaires graves en forêt (chalarose, encre...).

BRÈVE

SIMULATEUR D'AIDES AU RENOUVELLEMENT

Les équipes de Fransylva Services ont travaillé en 2023 sur le développement d'un simulateur en ligne d'aides au renouvellement. Lancé début 2024 et accessible gratuitement sur le site de Fransylva, il permet aux propriétaires forestiers de connaître les aides – publiques ou privées – auxquelles ils peuvent prétendre pour leurs projets de boisement et de reboisement.

« Les propriétaires et gestionnaires forestiers vont enfin pouvoir disposer d'un outil simplifié pour évaluer le montant des travaux qui peut être pris en charge par les aides publiques mais aussi par les mécanismes privés de financement tels que le Label Bas Carbone. En plus, Fransylva Services a noué des partenariats avec plusieurs financeurs privés du Label Bas Carbone et peut ainsi apporter le financement directement au propriétaire. », explique Eric Toppan, directeur de Fransylva Services.



Sylvain Gaudin © CNPF



Légiférer pour protéger les forêts face aux incendies

En mai 2022, une mission d'information sur « la prévention des mégafeux et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » a été mise en place. Elle a permis la préparation d'une proposition de loi déposée au Sénat en décembre 2022 par les sénateurs et sénatrices Jean Bacci, Anne-Catherine Loisier, Pascal Martin et Olivier Rietmann. Fransylva, avec l'appui du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) et de l'Union Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur, a été associé à la préparation et aux discussions de cette loi adoptée en juillet 2023 par le Parlement.

Faciliter une intervention rapide face aux feux

A la suite de la promulgation de la loi incendie, Fransylva a appelé à équiper les 37 millions de véhicules français d'extincteurs. « *Avoir un extincteur à bord présente l'énorme avantage de pouvoir agir immédiatement. Si chacun s'arrête pour prêter mains fortes, on peut éviter des catastrophes comme cela a été le cas dans de nombreux incendies l'an dernier* », expliquait Antoine d'Amécourt, président de Fransylva, dans un communiqué de presse du 17 juillet 2023.

Fransylva encourage également les forestiers à favoriser l'accès des pompiers à une ressource en eau. En septembre 2023, dans *Forêts de France*, le directeur général de Fransylva Laurent de Bertier invitait ainsi les propriétaires à se rapprocher de leur Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour leur faciliter l'accès aux plans d'eau forestiers. Le réseau d'eau potable étant une ressource de plus en plus aléatoire, les plans d'eau forestiers peuvent s'avérer de véritables alliés face aux incendies forestiers.

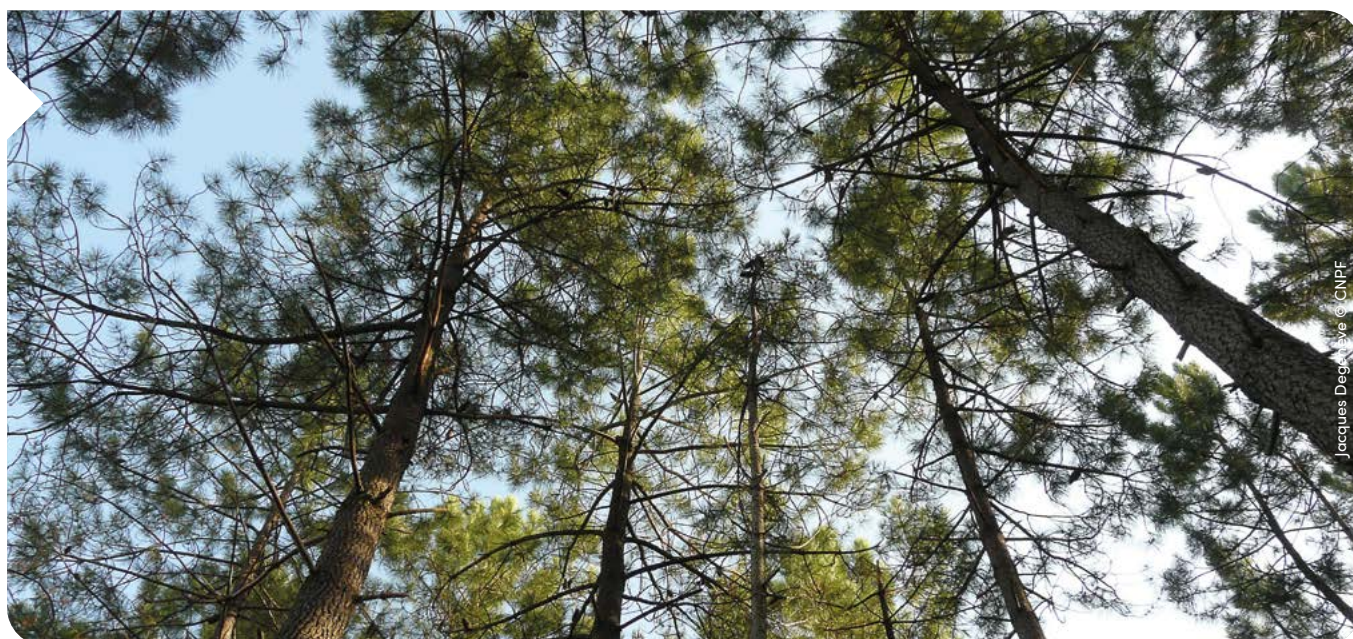
BRÈVE

« FONDATION FRANSYLVA »

Après les incendies de l'été 2022, la fondation Fransylva s'est mobilisée en lançant l'opération « Sauvons les forêts françaises » pour permettre aux citoyens, entreprises ou associations de soutenir des actions de reconstitution et de sauvegarde des forêts françaises. Cette collecte a permis de récolter 130 000 euros. Sept projets ont été sélectionnés pour en bénéficier, portant sur de l'aménagement de cours d'eau, de mares, d'étangs ou de zones humides en forêt, le développement des moyens de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), ou de la réhabilitation de zones forestières brûlées.

Feux de forêt : l'importance de la vigilance des concitoyens

Aujourd'hui, 95% des feux de forêts sont d'origine humaine. La majorité sont dues à des imprudences, d'autres sont d'origine criminelle et ces derniers sont souvent les plus dévastateurs. Les forestiers sont aujourd'hui les grands perdants de la négligence, et dans certains cas de la malveillance, de leurs concitoyens. Cette année encore Fransylva s'est donc mobilisé pour sensibiliser les professionnels de la forêt et le grand public aux bons gestes à adopter pour limiter les risques d'incendie. Lors du Salon International de l'Agriculture 2023, Fransylva a ainsi organisé deux tables rondes sur les feux de forêts, l'une sur l'utilité de légiférer pour limiter le risque incendie, l'autre sur les moyens de prévention. Fransylva s'est également fait le relais, auprès de ses adhérents et du grand public, de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention des risques de feux de forêt et de végétation, et de la campagne de sensibilisation sur les Obligations légales de débroussailllements (OLD) réalisée par le gouvernement.



S'informer et se former

FAIRE CONNAÎTRE LA FORÊT

FORÊTS DE FRANCE

Le média des passionnés de la forêt

Le magazine propose un tour d'horizon politique, économique, technique et humain des sujets qui concernent le quotidien des propriétaires forestiers.

Forêts de France c'est :

- 10 numéros par an
- Une déclinaison numérique à travers une newsletter
- De nombreux relais sur les réseaux sociaux
- Des tarifs réduits pour les adhérents Fransylva



LES RELATIONS PRESSE

Une information tournée vers les territoires

Fransylva et ses représentants tant au niveau national que dans les départements prennent régulièrement la parole dans les médias locaux et nationaux. L'enjeu : faire acte de pédagogie pour expliquer la forêt, ses atouts, sa gestion durable mais aussi les crises qui la traversent et les solutions imaginées par les forestiers et les acteurs de la filière.

NEWSLETTER FORÊTS DE FRANCE

La forêt par les forestiers

Chaque mois, la newsletter « Forêts de France » sélectionne le meilleur de l'actualité forestière et sylvicole. La newsletter offre à ses lecteurs un contenu exclusif : morceaux choisis tirés du magazine papier Forêts de France, actualité économique et régionale, portraits de forestières et forestiers engagés, agenda des manifestations, conseils pratiques, actualité du syndicalisme... Abonnez-vous gratuitement à cette newsletter en vous rendant sur fransylva.fr.

RÉSEAUX SOCIAUX

Les forestiers connectés

Fransylva communique régulièrement sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et Twitter.

Cette communication, désormais incontournable, crée un lien direct avec le grand public et les institutionnels. Tous peuvent découvrir nos enjeux et initier de nouvelles interactions.

Retrouvons-nous sur



@FransylvaFrance



@Fransylva - Fédération des syndicats de forestiers privés



@FRANSYLVA Fédération Forestiers Privés de France



@fransylva9906



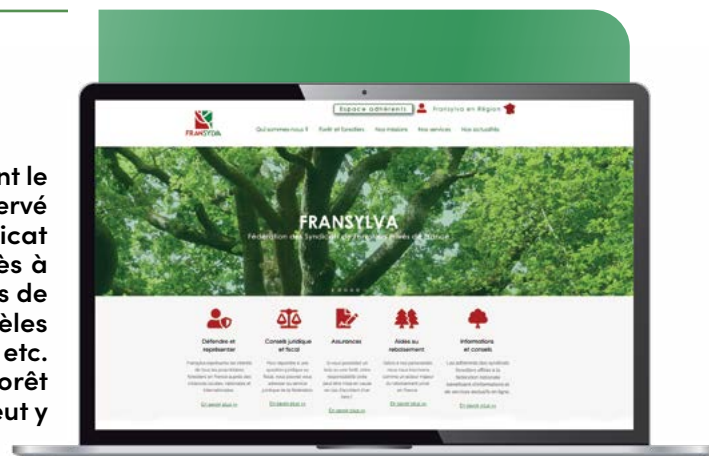
DONNER LES MOYENS DE FAIRE CONNAÎTRE LA FORÊT

FRANSYLVA.FR

La vitrine numérique du syndicalisme

Le site centralise toutes les informations qui intéressent le propriétaire. Les adhérents bénéficient d'un espace réservé particulièrement riche. Chaque Président de syndicat dispose également d'un espace privé donnant accès à tous les documents utiles pour le syndicalisme : prises de positions, méthodes, communiqués de presse, modèles de contrats, compte rendus d'Assemblées générales, etc. Le site est également un outil pédagogique sur la forêt privée française, à destination du grand public qui peut y retrouver nombre d'informations.

Chaque syndicat départemental ou interdépartemental bénéficie d'une page dédiée permettant de rappeler les contacts, missions et actualités le concernant. Un moyen supplémentaire d'accroître la visibilité du syndicat et de susciter de nouvelles adhésions.



Rendez-vous sur
www.fransylva.fr

LES ÉVÉNEMENTS

La forêt festive

Fransylva s'engage lors de manifestations nationales, régionales ou locales et vient à la rencontre du grand public. Parmi les grands rendez-vous nationaux, le Salon international de l'agriculture, les Nuits des forêts ou encore la Journée internationale des forêts. Au niveau local, les syndicats organisent régulièrement des visites forestières et participent aux foires et salons régionaux. Ces événements festifs permettent de faire découvrir les enjeux forestiers et d'ouvrir le dialogue avec un public toujours curieux.

LA NEWSLETTER

FRANSYLVA

Partage d'informations et de conseils

Tous les mois, une newsletter Fransylva est envoyée aux présidents de syndicats et à leurs administrateurs pour les informer des actualités forestières, des nouvelles circulaires, des bonnes pratiques qui émergent dans les régions, valoriser les retombées presse et donner des conseils pour apporter le meilleur service aux adhérents.

LA VEILLE MÉDIA

Un indicateur sur les retombées médiatiques

Tous les mois Fransylva réalise une veille et publie un indicateur qui recense les retombées médiatiques qui concernent le réseau Fransylva. Cet outil permet de suivre de près la façon dont les journalistes appréhendent nos sujets forestiers.

LES CIRCULAIRES

Une information réactive

À chaque temps fort, sujet juridique, fiscal ou économique nécessitant un positionnement, Fransylva réagit. Cette communication se matérialise par des notes transmises par mail aux syndicats pour donner des clés de lectures, conseils et éléments d'explication. Toutes ces circulaires sont listées à la fin de chacune des newsletters mensuelles. Elles peuvent aussi être retrouvées sur le site www.fransylva.fr, dans l'espace réservé aux syndicats.

FRANSYLVA

Un réseau d'hommes et de femmes sur l'ensemble du territoire

Dans chaque département et région, les Présidents s'engagent pour promouvoir nos forêts.



Au fil du temps... Nous construisons un avenir durable pour nos forêts !

Retrouvez toutes nos informations syndicales sur www.fransylva.fr

et suivez-nous sur    

Participation aux commissions, comités, ...

- Comité départemental de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- Commission départementale des sites, nature et paysages
- Commission départementale d'aménagement foncier
- Commissions SAFER
- Comités de pilotage des sites NATURA 2000
- Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement des Eaux (SAGE) du département
- Réunions pour préparation plans de Chasse avec Fédération des chasseurs de Haute Loire
- Réunion de travail avec le préfet, directeur de la DDT et des impôts

Actions sur l'équilibre sylvo-cynégétique

- Situation en déséquilibre dans plusieurs massifs
- Participation aux réunions par massif pour les plans de chasse cerf et chevreuil
- Demandes de nombre de colliers en hausse
- Refus de vote en préfecture des fourchettes sur plan de chasse départemental **du fait d'une augmentation insuffisante du nombre de colliers sur le Haut allier**
- Mise en place de la saisie des fiches de dégâts
- Refus FDC AURA d'appliquer la méthode Brossier Palu

Conclusion

*Nécessité de peser afin de mieux
œuvrer en faveur de la forêt
en étant plus visibles et donc plus nombreux*



Questions des adhérents ?

Décision N°1 :

Vote de l'AG sur le rapport moral

Rapport Financier 2023



Robert PAYS
Trésorier

RECETTES 2023

RECETTES	Montant (€)
COTISATIONS et ABONNEMENTS FdF	66 018 €
INTERETS TRESORERIE	2 166 €
DIVERS	1255 €
TOTAL	69 439 €

DEPENSES 2023

DEPENSES	Montant €
COTISATIONS (National, AURA, UFH,...)	15 341 €
FONCTIONNEMENT (informatique, téléphone, loyers, courriers,...)	7 101 €
Secretariat	6 760€
ASSURANCES (RC, Assistance juridique,...)	3089 €
Abonnements revues Forêts de France	10 755 €
Frais (déplacement, AG, CA, ...)	10 335 €
Divers	1 411 €
TOTAL	54 792 €

RESULTATS 2023

RECETTES	69 439 €
DEPENSES	54792 €
RESULTAT	14647 €

TRESORERIE au 31/12/2023

COMPTE SUR LIVRET	49 €
Livret A	73709 €
PARTS SOCIALES CA	9 656 €
COMPTE COURANT	2210 €
FRAIS COTISATIONS 2024	1383 €
DETTES non imputées au 31/12/22	- 6736 €
TRESORERIE	80 272 €

Evolution des bilans sur 3 ans

	2020	2021	2022	2023
Recettes	46929	51954	46055	69439
Dépenses	45239	44584	47271	54580
Résultat	1730	7369	-1216	14859
Trésorerie	54154	64204	64794	80272

Questions des adhérents ?

Décision N°2 :

Vote sur le rapport financier

[illegible]

Budget prévisionnel 2024

Recettes	2024
Cotisations et revues Forêts de France	68000
Intérêts placements CA	2500
Divers	1500
Total recettes	72000

Dépenses	2024
Cotisations (Nat, AURA, UPH)	16500
Fonctionnement (Info, courriers, loyers, ..)	7000
Secrétariat	4000
Assurances (RC, assistance)	6000
Abonnements Forêt de France	14000
Achat produits Fransylva	2500
Frais (Déplacements, CA, AG, réunions)	11000
Plan action nouveaux membres	5000
Divers	1000
Total dépenses	67000

CONCLUSION sur BUDGET 2024

<u>Prévisionnel 2024</u>	
Recettes	72 000 €
Dépenses	67000 €
Total	5000 €

- Un budget à résultat positif
- Une augmentation du nombre de cotisations et à des économies sur le frais de fonctionnement
- Un montant prévu pour un plan d'action nouveaux membres afin d'augmenter le nombre d'adhérents et de renforcer le poids de Fransylva43

Cotisations 2025

Décision N°3 :Taux de cotisation 2025

Maintien du taux de cotisation 2025 au même niveau que pour 2024

Abaissement du seuil forfaitaire de 3, 5ha à 3ha (Augmentation de 0,88€ pour les propriétaires avec une surface>3ha)

Election des administrateurs

Décision N°4 : Election des administrateurs

Administrateurs pour renouvellement de mandat : Pas de renouvellement cette année

Nouveaux administrateurs : ?

APPEL A CANDIDATURES POUR LE CA

Pour être candidat :

- Cotisation à jour de Fransylva43
- Partage des valeurs de Fransylva (passion pour la forêt, engagement pour une gestion durable de la forêt, ...)
- Donner du temps pour s'impliquer dans les activités du CA

Chaque candidat est invité à participer pendant 1an aux CA et ,à l'issue de cette période probatoire, l'AG valide la candidature comme administrateur

Mot de la fin

Merci pour votre participation

ANNEXE : COMPTE de RESULTAT 2024

	Budget mai 2023	Comptes 2023 VF
Recettes		
Cotisations et revues Forêts de France	47000	66018,34
Intérêts placements CA	2000	2166,11
Vente produits	0	175
Païement repas AG	0	1080
Total recettes	49000	69439,45
Dépenses		
Cotisation fédération nationale	14 790,71	14 790,71
Cotisation union régionale	500	500
Cotisation UFH AURA	50	50
Loyers 2022 bureau	1900	2022,97
Secrétariat Lempdes	7000	3759,6
Autre secrétariat	3000	3000
Assurance RC	2900	2439,76
Assurance Assistance juridique	649	649
Bulletins la forêt privée	0	0
Abonnements Forêt de France	0	10755
Informatique (Sarbacane)	1000	993,6
Informatique Fransylva	150	0
Achat produits Fransylva	0	150
Documents PLU	150	0
Courriers cotisations et relances	5000	2702,14
AG	2000	2667,94
Frais Conseil d'administration	2000	2044,33
Frais déplacement administrateurs	5000	5623,5
Haute-Loire paysanne	800	600
Participation manifestations	500	180
Stand sommet élevage	300	0
Abonnement Orange	800	748,8
Trop perçu dépenses	0	151,49
Achat bureautique informatique	1000	633,97
Plan action nouveaux membres	0	0
Achat parts sociales CA	0	216,96
Frais bancaires	100	112,43
Total dépenses	49589,71	54 792,20
Résultat	-589,71	14 647,25